

# DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le 30 novembre 2018 à 15 heures 15, le quorum étant atteint, le conseil d'administration légalement convoqué s'est réuni à la direction du service départemental d'incendie et de secours sous la présidence de Monsieur Jean-Claude Anglars.

## Membres ayant voix délibérative

Nombre de membres en exercice: 22.

Membres présents: Mesdames Simone Anglade, Annie Bel, Émilie Gral, Sylvie Lopez, et Messieurs Jean-Philippe Abinal, Vincent Alazard, Jean-Claude Anglars, André At, Hélian Cabrolier suppléant de Madame Corinne Compan, Jean-Marc Calvet, Éric Cantournet. Sébastien David, Camille Galibert suppléant de Monsieur Serge Roques.

<u>Membres absents ou excusés</u>: Mesdames Sylvie Ayot, Annie Cazard, Corinne Compan et Messieurs Jacques Barbezange, Régis Cailhol, Jean-Luc Calmelly, Jean-louis Denoit, Alain Fauconnier, Alain Marc, Serge Roques, Christophe Saint-Pierre.

#### Membres ayant voix consultative

<u>Membres présents</u>: Madame Annick Audiffred suppléante de Monsieur Alain Garibal et Messieurs Lionel Coursières, Olivier Guiraud, Patrice Jouet président de l'union départementale des sapeurs-pompiers de l'Aveyron, Florian Souyris directeur départemental et Stéphane Valat suppléant de Monsieur Michel Galtier.

<u>Membres absents ou excusés</u> : Mesdames Natalie Alazard, Marie-Pierre Arenes, payeur départemental et Messieurs Michel Galtier, Alain Garibal

Membre de droit : Madame Catherine Sarlandie de la Robertie, préfète de l'Aveyron, excusée.

Date de convocation: 22 octobre 2018.

### 5 – CRÉATION ET SUPPRESSION DE POSTES

Vu le rapport n° 8.

Vu l'avis favorable du comité technique émis lors de sa réunion du 26 novembre 2018.

Considérant que conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement et qu'il appartient donc au conseil d'administration de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres présents, le conseil d'administration se prononce favorablement :

# - D'une part, sur les suppressions de postes à temps complet suivants :

## DANS LE CADRE DES AVANCEMENTS DE GRADES:

Filière Sapeurs-Pompiers Professionnels:

- 1 poste de colonel, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018 suite à la nomination du directeur au grade de colonel hors classe.
- D'autre part, sur les créations de postes à temps complet suivantes :

# DANS LE CADRE DES AVANCEMENTS DE GRADES :

Filière Sapeurs-Pompiers Professionnels:

- 1 poste de colonel hors classe, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018 (Avis favorable de la C.A.P. compétente).
- 6 postes de sergent, à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2018 (avis favorable de la C.A.P. compétente).

Filières Administrative, Technique et Médico-sociale :

- 1 poste d'agent de maîtrise principal, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019 (Sous réserve de l'avis favorable de la C.A.P. compétente).

## DANS LE CADRE DES RECRUTEMENTS A VENIR:

Filière Sapeurs-Pompiers Professionnels:

- 1 poste de caporal, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019 dans le cadre du remplacement d'un agent admis à faire valoir ses droits à la retraite.

Fait à Rodez, le 0 7 DEC. 2018

Jean-Jlaude Anglars

Le Président,